

# PROFIL DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD NOVEMBRE 2011

## GOUVERNANCE

<b>Île-du-Prince-Édouard : Structure de gouvernance de l'éducation de la petite enfance</b>	
<b>Ministère</b>	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Unité de surveillance conjointe	Aucune
Ministères connexes	Ministère des Services communautaires, des Aînés et du Travail
Cadre stratégique	<i>Assurer l'avenir de nos enfants : L'Initiative préscolaire d'excellence</i> (mai 2010) <a href="http://www.gov.pe.ca/photos/original/edu_PreschExcFr.pdf">http://www.gov.pe.ca/photos/original/edu_PreschExcFr.pdf</a>
Lois	<i>La Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants</i> est en cours de mise au point pour remplacer la <i>Child Care Facilities Act</i> (loi sur les établissements de services de garde) (1988, modifiée 2000)
Lois connexes	loi sur les établissements de services de garde et règlements) (1988) <a href="http://www.gov.pe.ca/law/regulations/pdf/C&amp;05G.pdf">http://www.gov.pe.ca/law/regulations/pdf/C&amp;05G.pdf</a>  <i>Social Assistance Act</i> (loi sur l'aide sociale) (2003)
Surveillance et consultation publique	Secrétariat à l'enfance <i>Early Years Steering Committee</i> (le comité de direction de la petite enfance) Le Conseil des établissements de services de garde
Prestation locale des services	L'Association pour le développement de la petite enfance en partenariat avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. L'équipe ressources <i>Bridges</i>

### Organisation du ministère

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est chargé du développement et de la prestation des programmes éducatifs et des programmes d'études francophones et anglophones aux enfants de la naissance jusqu'à la fin de la 12e année. Il comporte deux divisions. La Direction de l'apprentissage et du développement de la petite enfance comprend la division des Programmes et programmes d'études et celle des Services à l'enfance et aux élèves. Depuis l'automne 2011, les divisions des programmes anglais et des programmes français gèrent les services de maternelle à temps plein.

La direction du Développement de la petite enfance est responsable des services de garde et du développement des programmes d'études. Elle est aussi chargée d'apporter un soutien aux centres de la petite enfance, aux pouponnières, aux centres de ressources familiales et aux programmes réglementés et privés à l'intention de la petite enfance. La direction administre le programme de financement direct, le programme de financement pour les besoins spéciaux, le programme Best Start, un programme de visites à domicile, ainsi que le programme Développement sain de l'enfant. La division des programmes et programmes d'études du ministère est responsable de la maternelle.

La direction du Développement de la petite enfance est responsable de la *Child Care Facilities Act* (la loi sur les garderies) ainsi que de la nouvelle loi et des règlements qui sont en développement. Cette division offre une direction et des conseils en matière de politiques et de programmes qui appuient les initiatives portant sur la santé des enfants, y compris la certification des éducateurs et éducatrices de la petite enfance, la délivrance des permis ainsi que le soutien des ressources du *Child Care Facilities Board* (conseil des établissements de services de garde) et le Secrétariat à l'enfance.

Le ministère des Services communautaires, des Aînés et du Travail administre les allocations pour les services de garde. La *Social Assistance Act* (loi sur l'aide sociale) (2003) énumère les allocations pour les services de garde ainsi que leur admissibilité. Cette loi est administrée par le ministère des Services communautaires, des Aînés et du Travail.

### **Cadre stratégique pour les services intégrés à la petite enfance**

*Assurer l'avenir de nos enfants : L'Initiative préscolaire d'excellence* réorganise les programmes accrédités destinés à la petite enfance afin de créer un réseau de centres de la petite enfance et de pouponnières gérés publiquement. Afin de créer un système axé sur les centres de la petite enfance et les garderies pour les tout-petits, le gouvernement introduira des frais réglementés pour les parents, des augmentations salariales, et de la formation et des étapes de carrière pour tout le personnel. Il y aura également de nouveaux programmes de soutien en matière de planification pour le secteur, de soutien à la gestion des services et de perfectionnement professionnel. Grâce au programme en matière de mesures d'ajustement pour le secteur, un fonds de rachat de permis sera offert aux centres qui veulent cesser leurs activités. Ce programme permettra également aux exploitants des services de garde de créer des centres de la petite enfance dans des espaces disponibles dans des écoles. Il sera possible d'avoir accès à un fonds de transition pour les centres qui désirent devenir de nouveaux centres de la petite enfance. Les centres devront plafonner les hausses de frais, satisfaire aux critères exigés des centres de la petite enfance et fournir les données financières requises pour évaluer la nécessité du soutien de transition.

[http://www.gov.pe.ca/photos/original/edu\\_PreschExcFr.pdf](http://www.gov.pe.ca/photos/original/edu_PreschExcFr.pdf)

En même temps, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un système de maternelle à temps plein obligatoire. Une équipe de transition du programme de maternelle a été créée afin de mettre en œuvre un rapport de progrès intitulé *Report of the Public Kindergarten Commissioner : For a Better Future*. [http://www.gov.pe.ca/photos/original/eecd\\_kttlearnDF.pdf](http://www.gov.pe.ca/photos/original/eecd_kttlearnDF.pdf)

Après avoir assuré la transition du programme de la communauté vers le système scolaire, l'Équipe de transition du programme de maternelle a publié un autre rapport de progrès intitulé « *Leçons Tirées* ». L'équipe est composée de représentants du ministère, des commissions scolaires, du secteur de la petite enfance et des groupes de partenaires.

### **Conception des services**

Depuis septembre 2010, les écoles primaires offrent la maternelle à temps plein pendant toute l'année scolaire aux enfants qui ont 5 ans avant le 31 décembre. La participation y est obligatoire.

Les services de la petite enfance :

Les centres de la petite enfance offrent des services d'éducation et de garde des jeunes enfants à un minimum de 40 enfants, y compris les enfants de moins de quatre ans et ceux ayant des besoins spéciaux (les politiques d'inscription peuvent être modifiées dans les zones rurales). Les centres de la petite enfance doivent avoir un comité consultatif des parents, se conformer aux règlements provinciaux, suivre le programme d'études provincial, maintenir le nombre de personnel certifié établi par la loi et se conformer à la grille des salaires et aux frais de garde établis par la province. Des garderies privées peuvent être exploitées soit par des individus soit par des agents commerciaux ou à but non lucratif. Ces exploitants sont obligés de satisfaire aux exigences réglementaires. Néanmoins, ils peuvent établir leurs propres frais de garde, salaires pour le personnel et programmes d'études. Les allocations publiques pour les programmes de garde privés sont à l'étude.

Des centres de garde pour les enfants d'âge scolaire opèrent en dehors des heures d'école.

### **La surveillance et la consultation publique**

Le Secrétariat à l'enfance de l'Î.-P.-E.-I. est un groupe consultatif multisectoriel composé de 19 membres, dont 12 représentants des collectivités et 7 représentants du gouvernement. Ils travaillent ensemble en vue d'améliorer les résultats des enfants de moins de 8 ans.

Un comité consultatif composé de représentants du gouvernement et du secteur a été établi afin de formuler des recommandations et de surveiller la mise en œuvre du *Early Years Report, Early Learning in PEI : An Investment in the Island's Future* (rapport sur la petite enfance, l'apprentissage précoce sur l'Î.-P.-É. : Un investissement dans l'avenir de l'île.)

Le Conseil des établissements de services de garde est responsable de superviser la délivrance et le renouvellement des licences pour les services de garde et pour les programmes de la jeune enfance, selon la *Child Care Facilities Act* (loi sur les établissements de services de garde). Le Conseil formule des recommandations au ministre sur les questions de réglementation dans le secteur. Il est également responsable de la certification du personnel. Le conseil est composé de sept membres, y compris des représentants de l'Association pour le développement de la petite enfance, des organismes communautaires, des représentants du secteur de l'éducation, des fonctionnaires du gouvernement et des membres du public.

### La surveillance et le soutien à l'échelle locale

L'Association pour le développement de la petite enfance collabore avec le ministère afin d'aider à la planification des ressources humaines et de fournir des conseils juridiques et financiers. Elle favorise la collaboration entre les opérateurs pour créer de nouveaux centres de la petite enfance. Elle soutient également les domaines du développement de politiques et du perfectionnement professionnel.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et l'Association pour le développement de la petite enfance travaillent en collaboration, par l'intermédiaire du programme *Bridges*, pour offrir un soutien dans les domaines du développement des programmes d'études, de la prestation de programmes et de la participation des parents. Le personnel de l'équipe ressources *Bridges* :

- appuie les superviseurs, administrateurs ou propriétaires des centres de développement de la petite enfance en ce qui concerne les milieux d'apprentissage, la formation et le mentorat ;
- assure l'amélioration de la qualité des programmes d'apprentissage de la petite enfance ;
- améliore l'intégration des enfants ayant des besoins spéciaux ;
- encourage le développement d'une communauté d'apprentissage au sein du secteur de la petite enfance

## FINANCEMENT

Île-du-Prince-Édouard : Financement pour les services à la petite enfance 2011-2012	
Maternelle publique	11 000 000
Autre programme d'EPE financé par l'État	sans objet
Services de garde accrédités	15 200 000
Dépenses totales pour l'éducation de la petite enfance :	26 200 000
Budget provincial 2011-2012 (estimation) :	1 531 000 000
Éducation de la petite enfance, en pourcentage du budget provincial :	1,71 %
1. Budget de l'Île-du-Prince-Édouard 2011. <a href="http://www.gov.pe.ca/budget">http://www.gov.pe.ca/budget</a>	
2. Estimations du budget de l'Île-du-Prince-Édouard 2011. <a href="http://http://www.gov.pe.ca/budget">http://http://www.gov.pe.ca/budget</a>	
3. Budget de l'Île-du-Prince-Édouard 2011. <a href="http://http://www.gov.pe.ca/2011/address.pdf">http://http://www.gov.pe.ca/2011/address.pdf</a>	

Le budget d'avril 2011 prévoit la création de 36 centres de la petite enfance dans la première phase ainsi que huit centres additionnels dans la deuxième phase. Dans la troisième phase, des fonds seront versés pour un total de 48 centres. Le nombre de places en pouponnière s'est accru de 72 pour cent, et des places supplémentaires seront créées pour répondre aux besoins.

## ACCÈS

<b>Île-du-Prince-Édouard : Population des enfants de 0 à 5 ans<sup>1</sup></b>	
Population des enfants âgés de 0 à 5 ans	8 367
Population totale	142 266
Enfants de 0 à 5 ans en pourcentage de la population totale	5,9 %
1. Statistique Canada. <i>Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1<sup>er</sup> juillet, Canada, provinces et territoires, annuel, 2010</i> . CANSIM, tableau 051-0001.	

<b>Île-du-Prince-Édouard : Maternelle 2010</b>	
Les enfants âgés de 5 ans fréquentant la maternelle (2010) <sup>1</sup>	1 416
Population d'enfants âgés de 5 ans <sup>2</sup>	1 436
% des enfants âgés de 5 ans fréquentant la maternelle.	99 %
1. L'effectif de la maternelle, 2010. <a href="http://www.gov.pe.ca/photos/original/eecd_2010enrol.pdf">http://www.gov.pe.ca/photos/original/eecd_2010enrol.pdf</a>	
2. Statistique Canada. <i>Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1<sup>er</sup> juillet, Canada, provinces et territoires, annuel, 2010</i> . CANSIM, tableau 051-0001.	

<b>Île-du-Prince-Édouard : Éducation de la petite enfance – inscription des enfants âgés de 2 à 4 ans, 2008-2009<sup>1</sup></b>	
Enfants dont les parents travaillent ou poursuivent des études	1 500
Enfants dont les parents ne travaillent pas	250
Nombre total d'enfants fréquentant des programmes d'éducation de la petite enfance	1 750
Population d'enfants âgés de 2 à 4 ans	4 300
% de la population d'enfants âgés de 2 à 4 ans fréquentant un programme d'éducation de la petite enfance	41 %
1. Données adaptées de Statistique Canada. Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes. Cycle 8, 2008-2009. Totalisation spéciale. L'entrevue de l'ELNEJ demande aux parents d'indiquer leur principal arrangement en matière de garde d'enfant en dehors de l'école publique. On estime que 20 % des enfants de 2 à 4 ans, dont un parent ne travaille pas ou ne poursuit pas d'études assiste à un programme préscolaire.	

<b>Île-du-Prince-Édouard : Places réglementées de garde d'enfants, mars 2010</b>	
Services de garde en établissement	
• pouponnière (0 à 2 ans)	210
• préscolaire (2 à 4 ans)	2 397
• maternelle (5 ans)	1 574
• âge scolaire (6 à 12 ans)	875
Garderie en milieu familial	28
Capacité autorisée totale	5 084

Le Registre des garderies est une ressource en ligne qui permet aux familles de l'Île d'inscrire leurs enfants aux centres d'apprentissage et de garde de jeunes enfants. En plus de fournir de l'information utile aux parents, le Registre aide le gouvernement et le secteur dans l'évaluation de la demande. Le Registre est administré par l'Association pour le développement de la petite enfance.

<https://earlychildhooddevelopment.ca/registry/>

<b>Île-du-Prince-Édouard : Nombre de mères qui font partie de la population active, selon l'âge de leur enfant le plus jeune, 2010<sup>1</sup></b>		
<b>Âge du plus jeune enfant</b>	<b>Nombre de mères qui font partie de la main-d'œuvre</b>	<b>% des mères</b>
Enfants âgés de 0 à 2 ans	27 000	77,1
Enfants âgés de 3 à 5 ans	20 000	87,0
Nombre de mères qui font partie de la population active et dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	48 000	81,4
Nombre de mères qui ne font pas partie de la population active et dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	11 000	18,6
Nombre total de mères dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	59 000	100
1. Statistique Canada. Enquête sur la population active. Prévisions des femmes actives sur le marché du travail ayant des enfants, selon l'âge du plus jeune enfant, Canada et les provinces. Moyennes annuelles pour 2010.		

### **L'inclusion**

En s'appuyant sur la philosophie de la pratique d'inclusion, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'engage à offrir des services aux élèves qui ont des besoins en matière d'adaptation scolaire. La Directive ministérielle en matière d'adaptation scolaire est un cadre pour les services d'éducation spécialisée dans le système scolaire public, y compris la maternelle. Cette directive décrit les rôles et les responsabilités du ministère, des commissions scolaires et des écoles en ce qui concerne la prestation de services de soutien aux élèves ayant des besoins spéciaux en matière éducative.

Les centres de la petite enfance agréés reçoivent des *Special Needs Grants* (subventions pour les besoins particuliers) pour le soutien des enfants ayant divers besoins spéciaux, y compris des enfants ayant des besoins médicaux, des retards de développement ou de graves problèmes comportementaux. Les subventions sont aussi destinées aux enfants pris en charge par la province, ou ceux qui proviennent de situations de violence familiale. 6 centres de la petite enfance francophones sont situés dans la province afin d'offrir des services d'éducation et de garde des jeunes enfants, en français.

Les centres de la petite enfance sont tenus d'accueillir les enfants ayant des besoins spéciaux.

### **L'Abordabilité**

Les centres de la petite enfance : Barème de tarification provincial :

- Poupons 32 \$ par jour
- Tout-petits 26 \$ par jour
- Préscolaire 25 \$ par jour

Les services de garde privés fixent leurs propres frais.

*Child Care Subsidy Program* (le programme de subventions aux garderies) : Le programme couvre la totalité, ou une partie des frais, pour les familles admissibles. En 2010, les frais quotidiens ont augmenté de 10 % et les seuils de revenu pour l'admissibilité au programme se sont élevés de 2 000 \$.

Seuils de revenu	Avril 2010
Un parent, un enfant	17,400 \$ - 29,440 \$
Deux parents, deux enfants	21,200 \$ - 53,040 \$

## LES ENVIRONNEMENTS D'APPRENTISSAGE

<b>Île-du-Prince-Édouard : Le programme d'enseignement</b>	
<i>PEI Integrated Kindergarten Curriculum</i> (le programme d'études intégré pour la maternelle à l'Î.-P.-É.)	Dispensé dans les classes de maternelle dans le système scolaire public. <a href="http://www.gov.pe.ca/photos/original/k_doc.pdf">www.gov.pe.ca/photos/original/k_doc.pdf</a>
Cadre stratégique sur la petite enfance (pour les enfants de 0 à 4 ans)	Ce cadre est basé sur une approche pédagogique sociale. Il est à l'intention des centres de la petite enfance et des pouponnières. Il est en développement.

L'effectif des classes de maternelle : un minimum de 9 élèves et un maximum de 24 élèves et deux enseignants. Un deuxième enseignant est requis lorsqu'il y a 18 élèves dans un groupe.

L'effectif des programmes de garde : un maximum de 50 enfants par centre par permis. Les centres de la petite enfance doivent avoir un minimum de 40 places y compris les places pour nourrissons et pour les enfants ayant des besoins spéciaux. Les règles sont assouplies pour les petits centres dans les régions rurales.

<b>Île-du-Prince-Édouard : Taille du groupe et ratio personnel-enfants dans les services de garde accrédités<sup>1</sup></b>		
Âge	Ratio personnel-enfants	Nombre maximal d'enfants par groupe
Pouponnière (0 à 2 ans)	1:3	6
Préscolaire (2 à 3 ans)	1:5	
Préscolaire (3 à 5 ans)	1:10	
Maternelle (5 à 6 ans)	1:12	

### Le personnel

<b>Île-du-Prince-Édouard : Qualifications des éducateurs</b>	
Les enseignants de la maternelle	Les programmes de maternelle annuelle à temps plein sont enseignés par des éducateurs de la petite enfance ayant une expérience dans l'enseignement de la maternelle. Les éducateurs de la petite enfance doivent obtenir un baccalauréat en éducation avec une spécialisation en maternelle avant 2016.
Éducateurs de la petite enfance	Un diplôme d'EPE et un programme de certification de 90 heures sont des exigences minimales pour travailler dans un centre de la petite enfance ou une pouponnière. Depuis 2012, un programme pour obtenir un certificat en un an est offert. Une formation spéciale est également disponible pour les directeurs des centres. L'objectif est de fournir des opportunités de carrière, pour les EPE, à tous les niveaux, et ce jusqu'aux exigences des diplôme postsecondaires.

Le baccalauréat en éducation avec une spécialisation en école maternelle est offert en anglais et en français. Il comprend 20 cours crédités de 3 heures en éducation de la petite enfance. Ces cours sont créés sur mesure pour les éducateurs de la petite enfance qui désirent faire la transition vers le système scolaire public de l'Î.-P.-É. C'est un programme offert à temps partiel qui utilise une méthode mixte de prestation des cours. Il comprend un programme d'études qui porte sur la maternelle et la petite enfance (de la maternelle à la 2e année) et qui permet aux éducateurs de créer des liens entre les pratiques en classe, les théories actuelles et les pratiques fondées sur les preuves.

<b>Île-du-Prince-Édouard : Le salaire annuel moyen des enseignants et des éducateurs de la petite enfance</b>		
Enseignant 2008-2009 <sup>1</sup>	Éducateurs de la petite enfance 2010 <sup>2</sup>	Le salaire d'un éducateur de la petite enfance en pourcentage de celui des enseignants
67 950 \$	31 200 \$	46 %
<p>1. Brockington, R. (2010) <i>Indicateurs sommaires des écoles publiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2002-2003 à 2008-2009</i>. Statistique Canada. <a href="http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2010088-eng.htm">www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2010088-eng.htm</a>.</p> <p>2. 15,00 \$ de l'heure [Diplôme d'EPE, niveau 1] x 40 heures x 52 semaines</p>		

Une grille de salaire de 5 ans a été introduite en septembre 2010. Le personnel des centres de la petite enfance est payé selon leur nombre d'années d'expérience, avec des une augmentation annuelle de 3 pour cent pour les cinq premières années. Il n'y aura pas d'augmentation à la grille de salaire jusqu'à ce qu'elle soit révisée. Les directeurs des centres recevront 21 \$ de l'heure sans augmentation salariale jusqu'à ce que le programme post-diplôme soit établi et complété.

<b>Grille de salaire de 5 ans pour les centres de la petite enfance</b>			
Poste	Salaire horaire moyen avant septembre 2010	Nouveau barème 1 <sup>re</sup> année	Nouveau barème 5e année
Directeur (niveau 3) post-diplôme	15,00 \$	21,00 \$	23,64 \$
Certifié (niveau 2) programme de 2 ans	12,00 \$	15,00 \$	16,88 \$
Certifié (niveau 1) programme d'un an	10,00 \$	13,50 \$	15,17 \$
Entrée certifiée - (nouveau)	10,00 \$	12,00 \$	13,50 \$
Assistant en besoins spéciaux	10,21 \$	11,71 \$	À déterminer

<b>Île-du-Prince-Édouard : Normes professionnelles requises pour les éducateurs</b>		
	La reconnaissance professionnelle obligatoire	Apprentissage professionnel requis
<b>Les enseignants de la maternelle</b>	La reconnaissance professionnelle des enseignants, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance <a href="http://www.gov.pe.ca/eecd/index.php3?number=1027691">http://www.gov.pe.ca/eecd/index.php3?number=1027691</a>	
<b>Éducateurs de la petite enfance</b>	Certificat, le Conseil des établissements de services de garde, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	Un minimum de 30 heures chaque 3 ans pour maintenir le certificat.

## RESPONSABILITÉ

**Rapports de progrès :** Le Rapport annuel 2009-10 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance fournit des rapports publics sur les investissements et les initiatives à l'intention de la petite enfance. Cela est conforme aux exigences des accords.

**Évaluation des programmes :** Le ministère collabore avec des chercheurs du Collège Holland et du Centre de recherche en éducation de l'Université de l'Î.-P.-É. afin de développer un cadre stratégique pour la recherche et l'évaluation du développement des jeunes enfants dans la province. Une évaluation de la première année de transition vers les centres de la petite enfance aide à établir des données de

base, y compris des évaluations de la qualité des programmes des pouponnières et des programmes préscolaires, en utilisant les *Toronto Operating Criteria* (les critères d'exploitation de Toronto). La prochaine étape permettra d'évaluer l'impact de *l'Initiative préscolaire d'excellence* sur les enfants, les familles, les éducateurs de la petite enfance et les collectivités. De nouvelles évaluations de qualité sont à l'étude.

Au cours des années précédentes, le programme *Bridges* a mené des évaluations de programme dans des centres agréés en utilisant l'Échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire. Le programme a également intégré les auto-évaluations de leur propre centre dans ce processus. L'équipe du programme *Bridges* travaille avec l'évaluation provinciale pour mettre en place un nouveau processus d'évaluation de qualité.

**L'évaluation des enfants** : En 2007, une stratégie pluriannuelle a engagé des fonds pour recueillir et communiquer des données concernant l'évaluation du développement des jeunes enfants. En 2010, tous les enfants ont été invités à participer à l'Évaluation de la Petite Enfance dans le cadre de leur orientation à la maternelle.

**Le suivi des populations** : En 2008, l'*Instrument de mesure du développement de la petite enfance* (IMDPE) a été complété dans les programmes de maternelle de l'Île. Les données ont été signalées dans le cadre de l'initiative de l'IMDPE pancanadien. Il s'agit d'une évaluation de la population qui mesure le développement collectif des enfants dans la maternelle. Elle fournit des informations détaillées au niveau de la collectivité, du quartier et de la province.